

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

ORDONNANCE N° 010/89 /DU 17/11/89

portant approbation de la Convention de
financement n° 159/C/88/CNG, signée en-
tre la République Française et la Répu-
blique Populaire du Congo.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du ~~8 Juillet 1979~~ ;

Vu la loi n° ~~076/84~~ du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° ~~019/84~~ du 23 Août 1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 006/89 du 17 Février 1989, autorisant le Prési-
dent de la République, Chef du Gouvernement, à légiférer par Ordon-
nance dans les matières économiques relevant de la compétence de la
loi ;

Vu la Convention de financement n° 159/C/88/CNG signée en-
tre la République Française et la République Populaire du Congo le
4 Novembre 1988 à Brazzaville ;

Vu le décret n° ~~84/856~~ du 8 Août 1984, portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° ~~88/624~~ du 30 Juillet 1988, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

Vu le rectificatif n° ~~88/715~~ du 26 Octobre 1988, au décret
n° ~~88/624~~ du 30 Juillet 1988 portant nomination des Membres du Gou-
vernement ;

Vu le décret n° ~~88/711~~ du 8 Novembre 1988, organisant l'in-
térim du Premier Ministre ;

Vu les avis du Bureau de l'Assemblée Nationale Populaire
du Conseil Constitutionnel ;

Le Conseil des Ministres entendu,

O R D O N N E :

ARTICLE 1ER. - Est approuvée la Convention n° 159/C/88/CNG susvisée,
dénommée "Appui au Projet Epargne - Crédit".

.../...

ARTICLE 2.- Le texte de ladite Convention sera annexé à la présente Ordonnance.

ARTICLE 3.- La présente Ordonnance sera publiée au Journal Officiel ~~de la République Populaire du Congo~~ et exécutée comme loi de l'Etat./

Fait à Brazzaville, le 17 MARS 1989

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a vertical stroke crossing it.

Le Général d'Armée Denis SASSOU NGUESSO.-

A small, handwritten mark or signature in the bottom left corner, consisting of a few strokes.